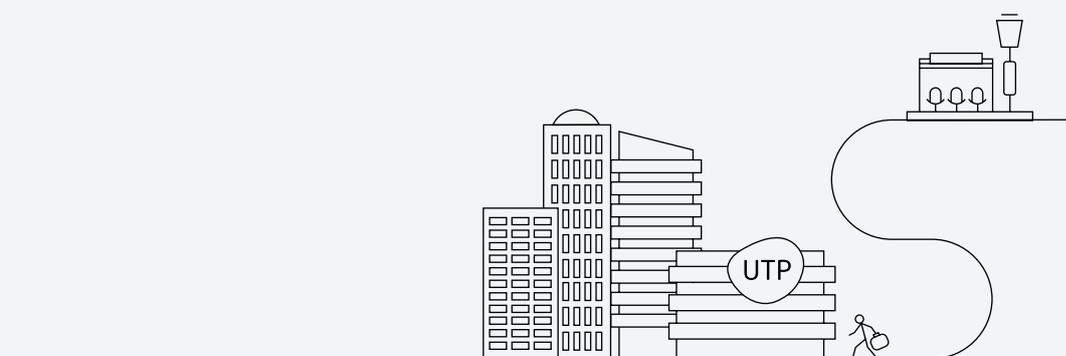


7 COMMISSIONS

Elles ont pour mission de préparer et proposer les travaux du conseil d'administration sur les *GRANDES QUESTIONS INTÉRESSANT LA PROFESSION*. Le conseil d'administration désigne en son sein les présidents de Commission et agréé les candidatures proposées par les entreprises adhérentes pour en être membre. Les Commissions se réunissent généralement sur un rythme mensuel ou bimestriel. Leurs travaux font l'objet de publications ou de communications aux adhérents.



COMMISSION **AFFAIRES SOCIALES FERROVIAIRES**



UN TRAVAIL DE LONGUE HALEINE POUR ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU SECTEUR

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Isabel Lecrique, RATP 2. Clément de Villepin, Transdev 3. Pascale Ville, Transdev 4. Benjamin Raigneau, SNCF 5. Bruno Auger, Keolis 6. Alice Laffaille, UTP 7. Claude Faucher, UTP 8. Benoît Juéry, UTP 9. Magali Alexandre, SNCF 10. Yazid Outlaf, VFLI 11. Béatrice Lafaurie, SNCF 12. Philippe Le Calvez, SNCF 13. Charlène Donze, UTP 14. Virginie Dufresnoy, Europorte 15. Béatrice Hector Raugel, Thalys 16. Claire Simon, SNCF 17. Georges Ichkanian, SNCF 18. Farès Goucha, Transdev 19. Jacques Damas, Keolis 20. Jean Lagrange, UTP
Ne figurent pas sur la photo : Malika Belaifa, RRT PACA; Philippe Dabancourt, Eurostar; Philippe François, Securail; Jean-Marie Joly, Keolis; Justine Lassansaa, UTP; Xavier Moulins, Getlink - Groupe Eurotunnel; Jean-Louis Onnis, RATP Dev; Anne-Sophie Renault, Eurostar; Roberto Rinaudo, Thello; Nargarajen Soobrayen, LISEA; Fabrice Tumoine, Colas Rail

Construction de la convention collective nationale, mise en place et premiers travaux des instances paritaires, ouverture à la concurrence des transports ferroviaires, sûreté... La montée en puissance des questions ferroviaires s'est concrétisée par la création de cette Commission dédiée à l'ensemble des affaires sociales du secteur.



Compte tenu de l'ampleur de la branche ferroviaire et de ses enjeux, une Commission spécifique aux affaires sociales ferroviaires a été mise en place en 2017. Le premier enjeu de cette nouvelle Commission, c'est bien sûr la poursuite de la construction de la convention collective de la branche. Elle est à l'œuvre sur ce sujet majeur en lien avec le groupe de travail permanent social ferroviaire, spécialiste des sujets techniques, et le Comité restreint social ferroviaire, qui prépare les mandats de négociation.

En 2017, le volet « formation professionnelle » de la convention collective nationale ferroviaire a ainsi été signé et les négociations du volet « classifications-rémunérations » ont débuté.

UNE CONVENTION COLLECTIVE EN CONSTRUCTION ET DES POSITIONS PORTANT LA VOIX DE LA PROFESSION.

Parallèlement, les instances paritaires de gestion⁽¹⁾ ont été installées, ce qui a permis de lancer leurs premiers travaux ; elles ont notamment établi une liste des formations accessibles au compte personnel de formation et préparé une étude paritaire sur les besoins en certification de la branche, qui sera menée en 2018.

Outre la construction de la convention collective de la branche, la Commission a continué à défendre les intérêts des adhérents de l'UTP. À cet effet, elle a rédigé et promu plusieurs positions concernant la restructuration des branches et l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires régionaux et commerciaux.

Les évolutions jurisprudentielles en matière de congés payés ou encore la prise de stupéfiants par certains salariés se sont aussi invitées au programme de travail de la Commission.

POUR SUIVRE LES TRAVAUX SUR LA SÛRETÉ ET ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS.

L'information et le conseil aux adhérents font partie des grandes missions de cette nouvelle Commission. À ce titre, l'UTP a publié un guide sur l'organisation du travail dans la branche et produit plusieurs analyses juridiques. Avec son homologue en charge des affaires sociales du transport urbain, elle a maintenu son focus sur la sûreté ; elle a ainsi soutenu les évolutions juridiques des textes amenés par la loi Savary-Le Roux au sein de l'atelier « Pour une mobilité plus sûre », tenu lors des Assises de la mobilité.

Parallèlement, la Commission « Affaires sociales ferroviaires » a organisé plusieurs réunions avec le SNEAS, service chargé de mettre en œuvre les enquêtes administratives sur les salariés occupant des fonctions sensibles.

Après une année 2017 très dense, les mois à venir s'annoncent tout aussi animés avec un secteur ferroviaire placé sous les feux de l'actualité. ○

(1) Commission paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle, Observatoire prospectif des métiers et des qualifications, Section paritaire de l'Agefos-PME.

« FOURNIR UN CADRE SOCIAL COMPLET ET AMBITIEUX À TOUTES LES ENTREPRISES ET TOUS LES SALARIÉS DE LA BRANCHE »



2 QUESTIONS À BENJAMIN RAIGNEAU, président de la Commission Affaires sociales ferroviaires, Directeur des Ressources humaines, Groupe SNCF

En 2018, votre Commission doit relever de grands enjeux...

2018 sera en effet une année cruciale. D'une part, les aspects sociaux de la loi pour un nouveau pacte ferroviaire vont enrichir notre agenda social. La négociation pour finaliser la convention collective nationale doit se poursuivre afin de fournir un cadre social complet et ambitieux à toutes les entreprises et salariés de la branche. D'autre part, il nous faut réussir à faire

entendre nos positions sur les conditions sociales de l'ouverture à la concurrence du transport régional de voyageurs dans le cadre de la loi et des textes réglementaires. Il est essentiel que la profession parle d'une seule voix.

Quels seront les autres thèmes de négociation en 2018 ?

Pour continuer la construction de la convention collective, il nous faudra conclure la négociation du volet

« classifications-rémunérations », avant d'entamer celles des deux derniers volets : « prévoyance » et « droit syndical ». Bien sûr, nous aurons à prendre en compte les impacts de la loi sur notre calendrier et sur nos thèmes de négociation. Il nous faut accélérer pour être au rendez-vous ! Parallèlement, il faut faire vivre les instances paritaires de la branche, notamment pour progresser en matière de certification.

COMMISSION **AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN**



UN DIALOGUE SOCIAL INTENSE,
DES NÉGOCIATIONS FRUCTUEUSES
ET DES ACTIONS SOUTENUES
POUR LA SÛRETÉ ET LA LUTTE
CONTRE LA FRAUDE

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Pauline Payer, Transdev **2.** Bruno Danet, Keolis **3.** Gaëlle Despas (remplacante d'Isabel Lecrique), RATP **4.** Inès Ferreira, UTP **5.** Benoît Juéry, UTP **6.** Pascale Ville, Transdev **7.** Aurélie Jabeur, UTP **8.** Gaëlle Kerbellec, Keolis **9.** Frédéric Describes-Favraud, RATP **10.** Déborah Pasquier, UTP **11.** Amine Chaâ, UTP **12.** Guillaume Laconte, Keolis **13.** Alexis Hugoneng, RATP DEV

Ne figurent pas sur la photo: Xavier Alberola, Transdev; Laetitia Besson, RATP DEV; Séverine Boisbelet, Vectalia; Yvette Caillaud, Transdev; Christophe Chausson, CarPostal France; Denis Costopoulo, RTM Marseille (AGIR); David Cronenberger, RTCR La Rochelle (AGIR); Charlotte Fousse, CarPostal France; Béatrice Huynh, AGIR; Jean-Marie Joly, Keolis; Isabel Lecrique, RATP (remplacée par Gaëlle Despas); Valérie Legrain-Sicard, RATP DEV; Fabrice Perrin, Keolis - TCL Lyon; Nolwenn Philippot, RTM Marseille (AGIR); Gilles Souyris, Tisséo Toulouse (AGIR); Jean Taxy, RTM Marseille (AGIR); Yves-Marie Thiec, AGIR; Clément de Villepin, Transdev

Nourrir le dialogue social, conseiller les adhérents et agir pour la sûreté et la lutte contre la fraude comptent parmi les grandes missions de cette Commission. En 2017, ses travaux ont notamment porté sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés, l'application de la loi Savary-Le Roux et l'analyse des conséquences de la réforme complète du Code du travail.



D'intenses négociations sociales ont ponctué l'année 2017. La sécurisation des parcours professionnels des salariés a fait l'objet d'un accord important, qui instaure un temps partiel de fin de carrière et pose les bases d'une meilleure couverture de l'inaptitude des salariés non conducteurs. L'UTP a également conclu un avenant à l'accord interbranche pour mettre en place la Commission de suivi de Carcept Prévoyance. Parallèlement à ces négociations, le dialogue social au sein des différentes instances paritaires ⁽¹⁾ s'est avéré tout aussi dense. Une étude prospective sur l'évolution des métiers dans le transport urbain a notamment été lancée au sein de

« ADAPTER NOTRE CONVENTION COLLECTIVE »



2 QUESTIONS À **BRUNO DANET**, président de la Commission Affaires sociales
du transport urbain Directeur des Ressources humaines Groupe, Keolis

L'environnement social de la branche a été profondément bouleversé, comment s'annonce le dialogue social en 2018 ?

Après une année 2017 marquée par la conclusion de l'accord sur la sécurisation des parcours professionnels et la signature, début 2018, d'un accord majoritaire sur l'évolution annuelle des salaires minimums de branche, le dialogue social restera dense. Les ordonnances « Travail » et la réforme de la formation professionnelle

nécessiteront d'adapter certaines dispositions conventionnelles. Par exemple, nous négocierons avec les partenaires sociaux l'impact de la mise en place des CSE sur les dispositions de l'accord de 2007 relatif au financement du dialogue social.

Au-delà du dialogue social, quels seront les grands chantiers de 2018 ?

La Commission s'attachera à faire évoluer tout ce qui permet

d'améliorer le fonctionnement des entreprises. Par exemple, soutenir la révision du dispositif de formation continue obligatoire des conducteurs, pour l'adapter aux enjeux du secteur et aux technologies actuelles. Elle supportera également l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi Savary-Le Roux relative à la validité du permis de conduire ou aux enquêtes administratives sur les salariés amenés à occuper des fonctions sensibles.

l'Observatoire des métiers et des qualifications de la branche.

DÉFENDRE LA PROFESSION EN FRANCE ET AU NIVEAU EUROPÉEN. Demandes sur le droit de grève et le droit de retrait, évolutions du droit à congés payés, problématiques liées aux stupéfiants, incidences des ordonnances « Travail »... : l'UTP a traité de nombreux sujets pour défendre la profession en France.

Au niveau européen, elle a notamment travaillé sur les propositions de modification de la directive concernant la formation obligatoire des conducteurs.

Pour porter la voix de la profession, l'UTP réalise plusieurs enquêtes annuelles (sociale, sûreté, conflictualité, négociation d'entreprise) issues de l'étude des données fournies par ses adhérents. L'UTP les accompagne aussi via des analyses juridiques et des notes explicatives, et répond à leurs questions : plus de 400 réponses fournies en 2017 pour les seuls champs social et sûreté !

LES ACTIONS EN MATIÈRE DE SÛRETÉ SE POURSUIVENT.

Arrêt à la demande, sécurité des gares routières, fraude, etc. : la Commission a poursuivi ses actions en matière de sûreté

en participant activement à tous les groupes de travail mis en place par les ministères. Au sein de l'atelier « Pour une mobilité plus sûre », organisé dans le cadre des Assises de la mobilité, la Commission a défendu les évolutions juridiques des textes sur la sûreté amenées par la loi Savary-Le Roux. De même, l'UTP a organisé plusieurs réunions avec le SNEAS, service chargé de mettre en œuvre les enquêtes administratives sur les salariés occupant des fonctions sensibles.

Compte tenu de l'actualité, la Commission restera fortement mobilisée sur les négociations avec les partenaires sociaux, le dialogue social, la lutte contre la fraude et la sûreté, sujets qui sont déjà inscrits à son programme pour les mois à venir. ○

(1) ONDS, OPMQC, CPNE, Agefodia, OPCA, OPMQC.

66

RÉUNIONS CONSACRÉES
À LA SÛRETÉ
EN 2017

COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ



FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX AVEC DES INFORMATIONS SOLIDES

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Hubert Richard, UTP **2.** Anne Lieure, Keolis **3.** Alain Quinet, SNCF Réseau **4.** Anne Meyer, UTP **5.** Frédéric Baverez, Keolis **6.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP **7.** Christophe Vacheron, RATP Dev **8.** Marc Delayer, TPC Cholet (AGIR) **9.** Pascal Lemaître, CarPostal France **10.** Jean-Louis Poulou, Colas Rail **11.** Pierre Messulam, SNCF Transilien

Ne figurent pas sur la photo : Anne Bellamy, AGIR ; François Benoist, Vectalia ; Jean-Marc Beteille, RATP ; Alain Boeswillwald, SEMITAN Nantes ; Anne Bosche-Lenoir, SNCF Mobilités ; Magalie Dujeancourt, AGIR ; Laurence Eymieu, Keolis ; Claude Faucher, UTP ; Olivier Le Grontec, Transdev Saint-Étienne ; Grégoire Marlot, SNCF Réseau ; Valérie Metel, CarPostal France ; Beat Mueller, CarPostal ; Valère Pelletier, RATP ; Raphaël Poli, SNCF ; Franck-Olivier Rossignolle, Transdev ; Julie Sadaka-Entringer, RATP ; Thierry Wischenewski, Tisséo Toulouse (AGIR).

Chargée d'observer les transports publics dans leur environnement, cette Commission travaille sur des données solides, vérifiées et partagées. Elle contribue, ainsi, à nourrir les actions d'influence de l'UTP. Notes, rapports et positions : cette Commission approfondit sans cesse ses analyses. Objectif ? Donner une vision claire des enjeux du secteur.



Pour déployer des actions d'influence en toute légitimité, il faut des données fiables : elles seules permettent de réaliser de véritables analyses pertinentes. C'est pourquoi l'UTP travaille en permanence sur l'actualisation des informations dont elle dispose. L'année 2017 n'a pas fait exception : les chiffres issus des enquêtes internes, ou mis à disposition par d'autres organismes, ont contribué à formaliser plusieurs notes qui relativisent certains discours récurrents.

DES NOTES QUI REVISITENT CERTAINS POSTULATS. La note économique sur les externalités a permis d'évaluer les contributions positives ou négatives sur la société de tous les modes de transport et de battre en brèche certaines idées

reçues sur l'opportunité pour la collectivité de privilégier certains modes.

Autre exemple : la note sur la dynamique d'extension des périmètres urbains, qui contribue à mettre en perspective les enjeux des fractures territoriales. Cette note étayée montre clairement les exigences, de plus en plus fortes, pour inclure des zones excentrées dans le système du transport public urbain. Plus largement, c'est en s'appuyant sur les statistiques et données de la profession que l'UTP a pu prendre toute sa place dans les six ateliers thématiques des Assises de la mobilité, mis en œuvre par le ministère chargé des Transports pour préparer le projet de loi d'orientation des mobilités.

UN ARGUMENTAIRE ÉTAYÉ LORS DES ASSISES DE LA MOBILITÉ. La Commission a plus particulièrement suivi deux ateliers : « Pour une mobilité plus soutenable (financement) » et « Pour une mobilité plus

solidaire » via un tandem composé d'un expert et d'un administrateur de l'UTP. Ces représentants ont pu s'adosser aux nombreuses propositions issues des États généraux de la mobilité durable, organisés en 2016, mais aussi en adressant directement leurs contributions aux pilotes des ateliers. Les enjeux sont considérables : il s'agit d'améliorer l'équilibre économique de notre secteur, pérenniser une offre accessible à tous, développer des alternatives à la voiture individuelle dans les territoires peu denses. ○

40 %
DES TRAJECTS EFFECTUÉS
EN VOITURE EN
AGGLOMÉRATION FONT
MOINS DE 3 KM

« DE PROFONDS
CHANGEMENTS POUR
NOTRE TRAVAIL DE
COLLECTE DE DONNÉES
ET D'ANALYSE »



2 QUESTIONS À ALAIN QUINET, président de la Commission Économie et Mobilité Directeur général délégué, SNCF Réseau

Le rôle d'observation de la Commission est-il appelé à évoluer ?

L'année 2017 a rebattu les cartes de l'observation de la mobilité et augure de profonds changements pour notre travail de collecte de données et d'analyse. En premier lieu, le transfert de la compétence Transport interurbain aux Régions va sensiblement élargir le champ des statistiques suivies par l'UTP en association avec les acteurs

institutionnels. Parallèlement, notre partenariat historique avec le CEREMA sur l'enquête « Transports collectifs urbains » a été remis en cause et nous travaillons à pérenniser la remontée d'informations du terrain car elle est essentielle aux analyses que l'UTP mène au service de ses adhérents.

Quels axes d'observation vous êtes-vous fixés en 2017 et en 2018 ?

Outre les enquêtes récurrentes,

la Commission œuvre à étendre et à approfondir son champ d'investigation. En 2018, nous allons ainsi travailler sur l'innovation : ses leviers, ses freins et la dynamique de notre secteur dans ce domaine. Simultanément, nous voulons davantage cibler nos analyses sur une maille plus fine que le territoire national. Nous avons commencé à tester la pertinence des analyses par région.

COMMISSION **LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES**



UNE ACTUALITÉ LÉGISLATIVE NATIONALE ET EUROPÉENNE QUI S'ACCÉLÈRE

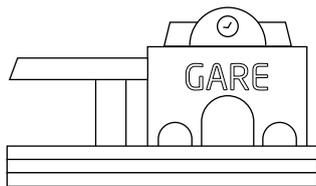
LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Anne Lieure, Keolis **2.** Élodie Gueneuc, AGIR **3.** Isabelle Hazard, SNCF Réseau **4.** François-Xavier Perin, RATP **5.** Dominique Montlaur, Tisséo **6.** Valérie Beaudouin, UTP **7.** Guillaume Rondeau, RATP **8.** Laurent Bougard, Transdev **9.** Anne-Cécile Delbes, Thello **10.** Laure Boulard, RATP Dev **11.** Jean-Yves Lhomme, Euro Cargo Rail **12.** Anne Gueniot, SNCF Mobilités **13.** Antoine Munin, UTP **14.** John-David Nahon, UTP **15.** Pierre Delalande, Eurostar **16.** Annabelle Huet, UTP **17.** Nicolas Blain, RATP **18.** Médina Bouseksou, SNCF **19.** Alexander Ernert, Euro Cargo Rail **20.** Gautier Brodeo, RATP **21.** Hervé Beccaria, RTM **22.** François Coart, Getlink-Groupe Eurotunnel **23.** Laurent Mazille, Transdev

Ne figurent pas sur la photo : Claude Faucher, UTP ; Joaquim Godde, LISEA ; Laurent Gravier, Keolis ; Aurore Guidon, AGIR ; Adam Janik, SNCF ; Philippe Jausserand, LISEA ; Gerardo Lertxundi, Vectalia ; Benoît Moreau, CarPostal France ; Fatma Rahil, SNCF

Droits des passagers, accessibilité, open data et représentants d'intérêts... : les dossiers suivis par cette Commission sont nombreux et divers.

2017 a été marquée par une actualité législative et réglementaire très dense. Les actions menées pour défendre les intérêts des adhérents de l'UTP n'ont pas manqué, tant en France qu'au niveau européen.



À

un an du renouvellement de la Commission et du Parlement de l'Union, les initiatives en faveur du consommateur européen se multiplient. Refonte du Règlement sur les droits des passagers ferroviaires, consultations sur les droits des passagers multimodaux et proposition de directive « Accessibilité des services et des

produits » : en l'état, ces propositions conduiraient à de nouvelles obligations en matière d'assistance en station et à bord des trains, de formation du personnel, de mise aux normes du bâti, etc. L'UTP se mobilise pour que ces textes

« L'ORGANISATION
ACTUELLE DES
TRANSPORTS
URBAINS DOIT ÊTRE
RESPECTÉE »



2 QUESTIONS À **FRANÇOIS-XAVIER PERIN**,
président de la Commission Législation et Affaires européennes
Administrateur RATP DEV

La Commission européenne a prévu de libéraliser les services commerciaux nationaux par autocar et par autobus : quel serait l'impact sur notre modèle d'organisation des transports publics urbains ?

La Commission européenne a prévu cette libéralisation sans prendre en compte les contrats de service public qui sont attribués dans les transports urbains, dans la plupart des cas après mise en concurrence. Si l'UTP est, par principe, favorable à la libéralisation des autocars, par ailleurs déjà réalisée en France, elle

estime que l'organisation actuelle des transports urbains doit être maintenue pour éviter que de nouveaux opérateurs interviennent uniquement sur les lignes profitables et ne déséquilibrent encore davantage financièrement un service public dont l'équilibre économique est fragile.

Sur l'ouverture des données publiques, la Commission européenne s'inspire de la loi Lemaire... Qu'en pensez-vous ?

Suite à l'adoption de la loi Lemaire en 2016, l'UTP reste très mobilisée sur la

question de l'ouverture des données publiques. En effet, la Commission européenne envisage de modifier la directive PSI ⁽¹⁾. L'UTP souhaite que le champ des données visées soit proportionné, que les opérateurs et les collectivités puissent récupérer, au moins en partie, les coûts importants induits par cette mesure et la valeur qui s'attache à ces données. L'UTP considère que l'ouverture des données doit être réciproque et inclure tous les acteurs, y compris ceux des nouvelles mobilités.

(1) Public Sector Information.

garantissent une meilleure qualité de service aux voyageurs sans pour autant desservir les opérateurs de transport public.

OUVERTURE DES DONNÉES PUBLIQUES : MISE EN ŒUVRE EN FRANCE ET RÉFORMES PRÉVUES EN EUROPE. Autre dossier qui mobilise l'UTP, en France comme en Europe : l'ouverture des données publiques. En France, l'entrée en vigueur de la loi « Pour une République numérique » du 7 octobre 2016, dite loi Lemaire, prévoit un régime quasi automatique d'ouverture et de réutilisation des données des entreprises (bases de données et codes-sources compris) sans réelle protection des savoir-faire. Parallèlement, la Commission européenne prépare une initiative, largement inspirée de la loi « Lemaire », pour permettre l'accès aux données de tous les services publics en Europe.

REGISTRE DES REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊTS : ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS. 2017 a aussi été l'année de la mise en place du Registre national des représentants d'intérêts. La loi du 9 décembre 2016 ⁽¹⁾, dite loi « Sapin II », impose en effet aux représentants d'intérêts de déclarer leurs actions

d'influence : type de décision publique visée, responsables publics rencontrés, dépenses engagées... L'UTP et certains de ses adhérents sont concernés par cette réglementation ; pour les accompagner dans sa mise en œuvre, la Commission a organisé une demi-journée d'information. Les nombreux et divers sujets nationaux et européens devraient s'intensifier en 2018 et mobiliser la veille et la vigilance de la Commission dans les prochains mois. ○

(1) Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

27%
DES APPELS D'OFFRES ONT
DONNÉ LIEU À UN CHANGEMENT
D'OPÉRATEUR DEPUIS 2005

COMMISSION NOUVELLES MOBILITÉS, VILLES DE DEMAIN



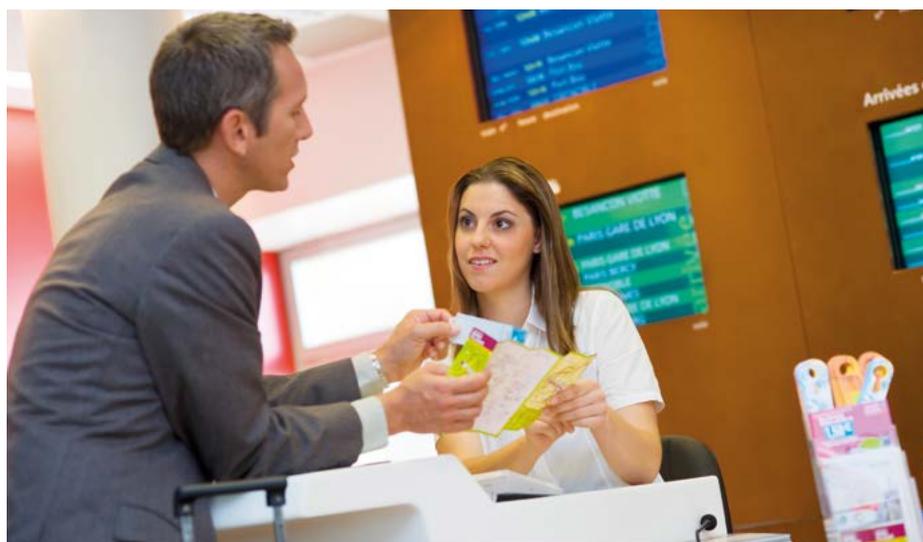
DU TRANSPORT À LA MOBILITÉ : ACCOMPAGNER LA MUTATION DU SECTEUR

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Julien Reau, Transdev **2.** Christine Peyrot, Transdev **3.** Marie-Claude Dupuis, RATP **4.** Sophie Hassan, RATP Dev **5.** Adrien Malfray, AGIR **6.** Arnaud Julien, Keolis **7.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP **8.** Hubert Richard, UTP

Ne figurent pas sur la photo : Xavier Aymonod, Transdev ; Anne de Bagneux, Transdev ; Stéphanie Bourgeois, RATP ; David Brottet, CarPostal France ; François Delagrangé, Colas Rail ; Carole Desnost, SNCF ; Mathieu Dunant, RATP ; Claude Faucher, UTP ; Maria Harti, SNCF Mobilités ; Laurent Kocher, Keolis ; Dominique Laousse, SNCF ; Mikhaël Lemarchand, SNCF Transilien ; Laurent Lieutaud, Tisséo Toulouse (AGIR) ; Kara Livingston, Keolis ; Grégoire Marlot, SNCF Réseau ; Christophe Medina, CarPostal France ; Valérie Metel, CarPostal France ; Anne Meyer, UTP ; François Moulin, Vectalia Sophia Antipolis ; Raphaël Poli, SNCF ; Franck-Olivier Rossignolle, Transdev ; Gil Valabregue, RTM Marseille (AGIR)

Cette nouvelle Commission concrétise le passage du « transport » à la « mobilité », annoncé par l'UTP depuis plusieurs années. Ses missions : accompagner les opérateurs de transport public dans l'évolution de leurs services, accueillir de nouveaux acteurs de la mobilité au sens large et faciliter l'articulation entre les modes de transport durables.



PLUS DE **10**
 RÉSEAUX DE TRANSPORT PUBLIC
 URBAIN EXPÉRIMENTENT LES
 VÉHICULES AUTONOMES SUR
 LA QUARANTAINE D'ACCORDS
 D'EXPÉRIMENTATION SIGNÉS PAR LES
 AUTORITÉS PUBLIQUES

En moins d'une année d'existence, cette nouvelle Commission s'est révélée très active : nouveaux services à la mobilité, déploiement des véhicules autonomes, stratégie nationale, ateliers thématiques des Assises de la mobilité... Son dynamisme laisse entrevoir des productions à forte valeur ajoutée.

NOUVELLES MOBILITÉS : UN CHAMP À DÉFRICHER. La Commission « Nouvelles mobilités, Villes de demain » travaille sur les frontières – parfois ténues – entre le modèle économique du transport public et celui du transport privé. Portée par un enjeu vital : promouvoir les atouts du

système français qui permet aux opérateurs de transport public d'être des intégrateurs de mobilité, la Commission s'est donné comme première mission d'élaborer une cartographie des nouvelles mobilités. Sous l'expression « nouvelles mobilités », elle a retenu l'ensemble des modes et des services à la mobilité – aussi qualifié de « 3^e mode » – qui se positionnent comme une alternative à l'« auto-solisme » ou aux transports collectifs.

En parallèle, elle a réalisé une mise en perspective des différents modes et de leurs flux engendrés selon les territoires. Pour consolider ce travail, la Commission a décidé de s'associer au CEREMA pour mener une étude visant à identifier des scénarios, mesurer la capacité de report modal et éclairer les coûts globaux et d'usage des scénarios retenus.

VÉHICULE AUTONOME : UNE POSITION À DÉFENDRE. La Commission a poursuivi la réflexion amorcée par la Commission « Économie et Mobilité » sur le véhicule

autonome, en finalisant notamment la rédaction de la position « Déploiement des véhicules autonomes : risques et opportunités », diffusée en janvier 2018. Ses recommandations en faveur d'une mobilité autonome partagée au service des stratégies de mobilité durable ont été présentées à Anne-Marie Idrac, haute représentante pour la Stratégie nationale de développement des véhicules autonomes. La Commission a également répondu aux deux consultations destinées à définir cette stratégie nationale qui devait être finalisée au printemps 2018.

ATELIERS THÉMATIQUES DES ASSISES DE LA MOBILITÉ.

L'intégration des nouveaux services à la mobilité, la nécessité de disposer de stratégies de mobilité élargie sur les territoires, le partage des données ont été des points de vue défendus par l'UTP dans le cadre des travaux des ateliers thématiques « Pour une mobilité plus connectée » et « Pour une mobilité plus intermodale » des Assises de la mobilité. ○

« ŒUVRER À
L'ÉMERGENCE DES
VILLES OÙ IL FERA
BON VIVRE »



2 QUESTIONS À MARIE-CLAUDE DUPUIS, **présidente de la Commission Nouvelles mobilités, Villes de demain** *Directrice Stratégie, Innovation et Développement, Groupe RATP*

Pourquoi avoir créé cette nouvelle Commission ?

Face à un écosystème de la mobilité en pleine mutation, avec l'arrivée de nouveaux acteurs liés à l'économie collaborative ou émergente, l'UTP se veut proactive. Cette Commission vise plusieurs objectifs : mieux appréhender les enjeux de la mobilité durable en couvrant tous les modes alternatifs ; favoriser l'intégration des nouvelles mobilités dans le modèle économique du

transport urbain de demain ; œuvrer à l'émergence des villes où il fera bon vivre.

Cette mutation se traduit dans la construction de la future Loi d'orientation des mobilités, quels en sont les enjeux ?

Le foisonnement de nouveaux services et les risques d'anarchie de leur développement mettent encore plus en lumière les exigences d'articulation et de régulation. Les

évolutions récentes du système français ont validé les larges responsabilités prises par les collectivités locales en matière de mobilité. Aujourd'hui, il revient au législateur de parachever ce chantier en harmonisant les règles fiscales et organisationnelles, en visant l'équité de tous les acteurs privés ou publics, en favorisant la coordination des multiples offres disponibles sur les territoires au service du plus grand nombre et de la mobilité durable.

COMMISSION **SYSTÈME FERROVIAIRE**



PRÉPARER LE RENOUVEAU DU SYSTÈME FERROVIAIRE FRANÇAIS

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Hervé Le Caignec, LISEA 2. Anne Meyer, UTP 3. Claude Steinmetz, Transdev 4. Valérie Beaudouin, UTP 5. Frédéric Henon, SNCF 6. Pierre Izard, SNCF 7. Philippe François, Securail 8. Loïc Lanne, CFTA 9. Philippe Dabancourt, Eurostar 10. Charles Bernheim, Thalys 11. Anne Gueniot, SNCF Mobilités 12. Françoise Valéry-Gille, SNCF Logistics 13. Jean-Louis Poulou, Colas Rail 14. Alberto Rinaudo, Thello 15. Catherine Perrinelle, SNCF Mobilités 16. Nicolas Fourier, SNCF Réseau 17. Canisius Gassa, UTP 18. Alain Gondelmann, AGIR 19. François Coart, Getlink-Groupe Eurotunnel 20. Michel Didier, ECR 21. Karine Maubert, UTP 22. Thierry Assise, Euro Cargo Rail 23. Christian Chavanel, SNCF 24. Bruno Auger, Keolis **Ne figurent pas sur la photo:** Gautier Brodeo, RATP; Bertrand Camus, SNCF Mobilités; Jacques Chauvineau, Objectif OFP; Jacques Damas, Keolis; Pierre Delalande, Eurostar; Frédéric Delorme, SNCF; Jean-Bruno Delrue, MESEA; Olivier Devaux, SNCF Mobilités; Marc Duburque, Tisséo Toulouse (AGIR); Fanny Furchert, Securail; Olivier Guoin, LISEA; Vincent Guillaume, RRT Paca; Pierre Labarthe, SNCF Mobilités; Jérôme Martres, RATP; Alain Ribat, VFLI; Luc Roger, SNCF Réseau; Pierre-Louis Roy, Gares & Connexions; Philippe Servan, Unecto; André Thinières, Objectif OFP; Pierre Trarieux, VFLI

Cette nouvelle Commission s'est fortement mobilisée sur l'ouverture à la concurrence et sur la mise en œuvre du volet technique du 4^e paquet ferroviaire et leurs enjeux majeurs pour la profession. Les autres textes européens et nationaux, notamment sur les droits des passagers ferroviaires et l'accessibilité, ont tout autant nécessité une attention particulière.



Centrée sur les sujets ferroviaires réglementaires, économiques et techniques, cette nouvelle Commission s'est beaucoup investie sur l'ouverture à la concurrence de services ferroviaires et sur les impacts du nouveau cadre technique européen.

PROMOUVOIR UN CADRE FAVORABLE À L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

DES SERVICES NATIONAUX. Particulièrement concernée par l'ouverture à la concurrence des services nationaux, la Commission a contribué à l'adoption des positions de l'UTP sur ses aspects techniques et juridiques. Ces dernières ont

inspiré de nombreuses propositions du rapport Spinetta sur l'ouverture des services publics ferroviaires et les modalités d'ouverture des services ferroviaires nationaux commerciaux (TGV notamment).

En parallèle, elle a attentivement suivi les textes européens d'application de la directive 2012/34 portant refonte du 1^{er} paquet ferroviaire, notamment celui sur les installations de service.

ENCOURAGER L'ATTRACTIVITÉ ET AMÉLIORER

LA PERFORMANCE DU SYSTÈME. Les entreprises ferroviaires adhérentes de l'UTP ont salué l'adoption du contrat de performance de SNCF Réseau qui donne une meilleure

visibilité sur les objectifs du gestionnaire de l'infrastructure pour les dix ans à venir (2017-2026) ; toutefois, les évolutions des péages, tant pour le fret que pour le transport de voyageurs, suscitent de vives réserves de ces mêmes entreprises quant à leur soutenabilité économique. Les enjeux tarifaires et d'attractivité du secteur sont également au centre des contributions communes des entreprises ferroviaires en réponse aux consultations sur les différents documents de référence des gestionnaires d'infrastructures et des exploitants d'installations ⁽¹⁾. L'UTP continue aussi de participer à la concertation opérationnelle au sein du COOPERE et de ses nombreux groupes de travail. Parallèlement, les évolutions en construction sur la mise en œuvre du volet technique du 4^e paquet ferroviaire

10,5 Md€

COÛT BRUT, EN 2016, DU SYSTÈME FERROVIAIRE FRANÇAIS (HORS SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE AU RÉGIME DE RETRAITE SNCF) POUR LES FINANCES PUBLIQUES

européen nécessitent une grande vigilance. C'est pourquoi, l'UTP participe aux groupes miroirs mis en place par l'EPSF, pour suivre les révisions des spécifications techniques d'interopérabilité (STI) et travailler à une meilleure prise en compte des règles et pratiques nationales. En 2018, la Commission restera mobilisée sur ces dossiers nationaux et européens, à la fois très techniques et très complexes.

⁽¹⁾ SNCF Réseau, Gares & Connexions, LISEA ou Eurotunnel.

« NOUS SOMMES FORCE DE PROPOSITION SUR L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES SERVICES FERROVIAIRES »



2 QUESTIONS À **CLAUDE STEINMETZ**, président de la commission Système ferroviaire
Directeur ferroviaire France, Transdev

L'ouverture à la concurrence des services ferroviaires a fortement mobilisé l'UTP en 2017. Quelles seront ses prochaines actions sur ce sujet ?

L'ouverture à la concurrence est une opportunité pour l'ensemble du secteur. Après la remise du rapport Spinetta, nous sommes force de proposition dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales et des futurs débats au Parlement. Avec les évolutions du cadre légal, la

gouvernance du système ferroviaire, le statut de Gares & Connexions, les suites du rapport Duron sur la programmation et le financement des infrastructures ou encore l'avenir des lignes capillaires, par exemple, devront également être débattus.

Quels seront les autres grands chantiers de la Commission en 2018 ?

Voulue par le gouvernement, l'amélioration de la qualité des

services ferroviaires fait aussi partie de nos principaux chantiers. La croissance du trafic de voyageurs et le maintien des circulations fret exigent une robustesse des services, alors que le réseau est soumis à de grandes campagnes de travaux. En étroite collaboration avec les gestionnaires d'infrastructures, nous devons travailler à construire cette robustesse en développant des nouvelles règles et en favorisant l'innovation de services.

COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



FAVORISER DES RÉGLEMENTATIONS NATIONALES ET EUROPÉENNES OPÉRATIONNELLES

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

1. Georges Despaigne, RATP Dev **2.** Anne Meyer, UTP **3.** Sophie Mazoué, RATP **4.** Marc Delayer, TPC Cholet (AGIR) **5.** Florence Cousin, SNCF **6.** Stéphanie Jégu, UTP **7.** Tiphaine Derischebourg, Keolis **8.** Philippe Jouette, RATP **9.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP **10.** Xavier Hubert, Keolis **11.** Maxime de Checchi, AGIR **12.** Adrien Malfray, AGIR

Ne figurent pas sur la photo : Erwan Boissay, CarPostal France; David Cronenberger, RTCR La Rochelle (AGIR); Nicolas Delhommeau, CarPostal France; Claude Faucher, UTP; Anthony Fernandez, Vectalia Perpignan Méditerranée; Jérôme Garnier, Transdev; Yannick Godinet, CarPostal France; Damien Jeanneau, RATP; Jean-Luc Josso, Transdev; Romain de Montbel, Tisséo Toulouse (AGIR); Marc Moreau, Transdev; Alain Pittavino, Transdev; Rémi Rocher, CarPostal France; Bernard Torrin, SNCF Réseau

Suivre l'élaboration, la rédaction, puis la mise en œuvre des nouveaux textes législatifs français et européens pour limiter leurs potentiels impacts sur l'activité quotidienne des opérateurs : c'est le rôle de cette Commission. Parmi les grands sujets traités en 2017 : la transition énergétique, l'ouverture des données de mobilité et l'exploitation.



Décret sur les véhicules propres, informations multimodales et ouverture des données transport, sécurité et fonction de veille des tramways : ces sujets à enjeux majeurs pour l'exploitation ont fortement mobilisé la Commission en 2017.
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : SE PLACER AUX AVANT-POSTES. Pour accompagner les opérateurs dans la mise en place du nouveau cadre réglementaire, dans leurs relations avec les autorités organisatrices, l'UTP a rédigé une note technique qui explique les notions et les orientations du décret « Véhicules à faibles émissions ». Face à la nécessité de prendre en compte

l'ensemble du système (véhicule, batteries, dépôt, réseau de charge...), la Commission a créé un groupe de travail dédié au bus électrique.

Forte de ses travaux nationaux, la Commission a participé à la consultation européenne sur la révision de la directive « Véhicules propres » ; elle se positionne ainsi aux avant-postes pour défendre la profession face à une approche européenne à la fois plus restrictive sur la définition des véhicules propres et plus volontariste sur leur mise en place sur tout le territoire français. Lors des Assises de la mobilité, cette Commission a activement participé à l'atelier « Pour une mobilité plus propre », mis en place par le ministère des Transports en vue de la préparation du projet de loi d'orientation sur les mobilités.

+ 6,3 Md€

CE SERAIT LE COÛT TOTAL
SI TOUS LES BUS DE FRANCE
DEVAIENT ÊTRE REMPLACÉS
PAR DES BUS ÉLECTRIQUES

OUVERTURE DES DONNÉES DE MOBILITÉ : L'ÉQUITÉ ET LA PROTECTION DES SAVOIR-FAIRE. L'action de l'UTP a permis de moduler le contenu du règlement européen sur les services d'information pour des trajets multimodaux. Face à l'interprétation du gouvernement français, elle s'implique dans le montage de la plateforme « transport.data.gouv.fr » pour veiller à la défense des intérêts des opérateurs dans la mise à disposition des données. Elle a tenu cette même

position dans le cadre de l'atelier thématique « Pour une mobilité plus connectée », organisé lors des Assises de la mobilité. Pour l'UTP, il s'agit d'ouvrir des données de mobilité tout en respectant l'équité et la protection des savoir-faire.

EXPLOITATION ET SÉCURITÉ : UNE EXPÉRIMENTATION EN GRANDEUR RÉELLE.

La finalisation de plusieurs guides du STRMTG ⁽¹⁾ a occupé la Commission ; en effet, il est essentiel que ces publications clarifient les obligations des différents acteurs et leur appréhension par les opérateurs. Sur la fonction de veille tramway, la Commission s'est engagée, avec l'appui de deux étudiants en master d'ergonomie de l'université Paris-Descartes, dans une expérimentation en grandeur réelle pour valider les nouvelles exigences du STRMTG. Des travaux dont les résultats seront connus à l'automne 2018. ○

⁽¹⁾ Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés.

« LE TRANSPORT
PUBLIC N'EST
PAS LE PROBLÈME,
C'EST LA
SOLUTION ! »



2 QUESTIONS À MARC DELAYER, président de la Commission Techniques, Exploitation et Développement durable Directeur général, Transports Publics du Choletais, AGIR

Comment se prépare la revoyure de la loi sur la transition énergétique prévue mi-2018 ?

Les travaux européens, issus notamment des projets auxquels l'UTP participe, comme ZeEUS ou EBSF2, ainsi que les nombreuses expérimentations et mises en œuvre de bus à faibles émissions dans beaucoup de nos réseaux sont essentiels pour aller plus loin dans une mobilité décarbonée et durable. Lors des Assises de la mobilité, nous avons constaté

qu'il fallait « marteler » que le transport public n'est pas le problème, c'est la solution ! Pour cette raison, le déploiement de nouvelles énergies nécessite un soutien de l'État au même titre que celui accordé au renouvellement des voitures particulières.

L'UTP a conclu un partenariat avec l'université Paris-Descartes, pourquoi ?

Notre partenariat avec l'université Paris-Descartes permet de réaliser une expérimentation grandeur

nature sur un simulateur de conduite de tramway. Mené par deux étudiants du master « Ergonomie et Ingénierie des facteurs humains », ce travail permettra d'analyser et de qualifier la mise en œuvre des nouvelles recommandations du STRMTG ⁽¹⁾ et de favoriser une approche ergonomique de la fonction de veille tramway, sujet qui occupe notre Commission depuis plusieurs années.

⁽¹⁾ Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés.